



L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE PÉNALE

Perquisitions et visites domiciliaires

Objectif

La loi reconnaît aux magistrats et aux enquêteurs le droit de se transporter chez une personne afin d'y effectuer une perquisition ou une visite domiciliaire en vue d'y trouver des indices d'une infraction, voire de procéder à l'arrestation de la personne mise en cause. Ces opérations sont cependant encadrées par la loi (présence du chef de maison, heures légales, etc.), et plus strictement encore pour certains lieux protégés (notamment le cabinet ou le domicile d'un avocat), la méconnaissance de ces conditions, édictées pour certaines d'entre elles à peine de nullité, étant de nature à emporter la nullité de la procédure. Il en va de même des saisies auxquelles il peut être procédé à cette occasion. La présente formation a pour objectif de préciser les conditions juridiques de ces opérations, qui diffèrent selon le cadre des investigations (enquête de flagrance, enquête préliminaire, instruction préparatoire), le régime des nullités (intérêt et qualité à agir, nécessité ou non de rapporter la preuve d'un grief) et le sort réservé aux objets saisis.



Formation animée par

**William
Roumier**

Docteur en droit et
ancien chargé d'enseignement
Université Paris II

Tarif : 200 €



Période
Du 1 décembre 2025 au
31 décembre 2026



Durée
5 heures de formation



Public
Avocats, Juristes,
Huissiers, Greffiers,
Notaires



Niveau 1
Acquisition des
fondamentaux



Formation
E-learning



Qualiopi
processus certifié
REPUBLIQUE FRANCAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la ou des catégories
d'actions suivantes :
Actions de formation

Thèmes abordés

Perquisitions ; visites domiciliaires ; lieux visités ; lieux clos ; heures de perquisition ; modalités de la perquisition ; flagrance ; préliminaire ; instruction ; suites de la perquisition ; saisie ; saisies incidentes ; restitution des objets saisis ; destruction ou vente des objets non réclamés.

Programme détaillé

Partie 1 : Définir la perquisition et les visites domiciliaires

- Faire sur point sur les règles applicables en instruction

Partie 2 : Connaître les lieux visités

- Faire le point sur les lieux clos
- Identifier les autres lieux protégés

Partie 3 : Faire le point sur les heures de perquisition

- Faire le point sur le principe ((art. 59 cpp))
- Connaitre les exceptions

Partie 4 : Connaître les modalités de la perquisition

- Faire le point sur les règles applicables en flagrance
- Connaitre les règles applicables en préliminaire

Partie 5 : Faire le point sur les suites de la perquisition

- Faire le point sur la saisie
- Faire le point sur le cas des saisies incidentes
- Faire le point sur la restitution des objets saisis
- Connaitre la destruction ou la vente des objets non réclamés





L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE PÉNALE

Perquisitions et visites domiciliaires

Prérequis

Aucun

Modalités et délais d'accès

L'inscription à la formation sera validée uniquement après la vérification du respect des prérequis.

L'inscription doit avoir lieu au minimum 5 heures avant la date d'expiration du module e-learning.

Méthodes mobilisées

Notre formation s'articule sur une alternance d'apports théoriques et pratiques :

- Exposés théoriques à l'aide de supports écrits et vidéo
- Quiz permettant d'évaluer les progrès (15% du temps de formation environ)
- Dernière mise à jour : 1er décembre 2025

Modalités d'évaluation

Modalité d'évaluation initiale

- Une évaluation préalable à l'entrée en formation est réalisée dès la demande d'inscription afin d'identifier les connaissances et les besoins de chaque futur participant.

Modalité d'évaluation finale

- Évaluation sous forme de quiz
- Fiche d'évaluation finale et demande d'avis par mail après achèvement de la formation.

Contact et assistance

Alexia D'Cruz : Tel. 01 56 81 00 30 / Mail : alexia.dcruz@pro-barreau.com

Accessibilité aux personnes handicapées

Si vous êtes en situation de handicap ou si vous pensez que l'un des futurs bénéficiaires pourraient être en situation de handicap, et pour toute question, y compris l'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec notre référent handicap :

Dorothée Lavallé : Tel. 01 56 81 00 22 / Mail : dorothée.lavalle@pro-barreau.com
Du lundi au vendredi du 9h30 à 13h et de 14h à 17h30



Formation animée par

William Roumier

Docteur en droit et ancien chargé d'enseignement
Université Paris II

Tarif : 200 €

Période
Du 1 décembre 2025 au
31 décembre 2026

Durée
5 heures de formation

Public
Avocats, Juristes,
Huissiers, Greffiers,
Notaires

Niveau 1
Acquisition des fondamentaux

Formation
E-learning

FORMATION HOMOLOGUÉE
CNB
 Qualiopi
processus certifié
La certification qualité a été délivrée
au titre de la ou des catégories
d'actions suivantes :
Actions de formation





L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE PÉNALE

Perquisitions et visites domiciliaires

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
e-learning@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE

Mme M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

Mme M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Tarif : **200€ TTC**

- J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau
 J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP
 J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Signature :

Le :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client. Après validation des différentes étapes de la for-

mation, une attestation de formation est adressée au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer, avant l'inscription, de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Durée

Le client doit valider l'ensemble des étapes de la formation e-learning souscrite avant l'expiration de la période de validité de son abonnement (voir «Période» dans la description du module e-learning).

Rétractation

Le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter d'un contrat conclu à distance. Il peut exercer son droit de rétractation en complétant un formulaire téléchargeable sur notre site internet

www.pro-barreau.com ou toute autre déclaration de rétractation et en l'adressant par courrier à Pro-Barreau, 3, rue de Nesle 75006 Paris ou par mail à l'adresse contact@pro-barreau.com ou par télécopie au 01.72.34.92.58. La souscription par un consommateur d'une formation e-learning est un contrat portant sur la fourniture de contenu numérique indépendamment de tout support matériel au sens de l'article L. 221-4 du code de la consommation. Pour accéder immédiatement à un module e-learning, le consommateur doit renoncer à son droit de rétractation.

